

Stationnement

Les permis de stationnement sont délivrés par la Direction des services administratifs (SPAA) de l'Administration centrale, située au rez-de-chaussée de la tour D de l'édifice LBP. Si vous avez des questions concernant ces permis, communiquez avec SPAA (992-2338). SPAS, par un accord spécial avec la GRC, applique les règlements sur le stationnement établis dans le *Règlement relatif à la circulation sur les terrains du gouvernement*.

Responsabilités du Corps canadien des commissionnaires

Le Corps canadien des commissionnaires assure des services de sécurité pour l'édifice LBP et le 111 Sussex. Ces commissionnaires peuvent exiger la présentation de cartes d'identité. Ils sont chargés des tâches suivantes :

- assurer la réception et contrôler l'accès;
- contrôler les systèmes d'alarme des édifices et intervenir au besoin;
- mener des patrouilles de sécurité et des rondes d'incendie;
- contrôler l'entrée des visiteurs et les escorter jusqu'au bureau d'un employé après avoir communiqué avec ce dernier;
- surveiller le matériel qui entre dans l'édifice LBP et le 111 Sussex, et qui en sort.